

**Le parachèvement de l’art 23 de la *Charte*
et
l’élargissement de l’espace francophone afin d’enrichir les
programmes francophones secondaires**

Foire aux questions (« FAQ »)

1. « Pourquoi transitionner des secondaires hétérogènes vers des secondaires homogènes ? »

- Pour élargir les espaces francophones et enrichir les programmes secondaires du CSF.
- L’article 23 de la *Charte* donne droit à des écoles secondaires qui offrent une programmation complète en français, là où le nombre le justifie.
- Dans les 8 communautés où le CSF n’offre pas de programme secondaire complet – c’est-à-dire où il offre qu’un, deux ou trois cours en français et où tous les autres cours sont offerts en anglais par le conseil scolaire anglophone local (à Sechelt, à Nanaimo, à Prince George, à Powell River, à Campbell River, à Nelson, à Penticton et à Revelstoke), le CSF n’offre pas le niveau de service garanti par l’article 23 de la *Charte* et auquel ont droit les parents actuels et futurs.
- Dans certaines des 8 communautés identifiées ci-dessus, les élèves du CSF suivent *moins* de cours en français que leurs homologues dans le système anglophone qui sont inscrits en immersion française.
- Le CSF va commencer à offrir des programmes secondaires francophones dans les communautés qui ne sont pas du tout desservies (par ex Terrace, Squamish, Whistler, Kamloops, etc.)
- Le CSF veut élargir l’espace francophone et enrichir les programmes secondaires pour permettre aux élèves de vivre toute l’expérience de la vie étudiante dans un environnement francophone.

2. « Comment le CSF se dotera-t-il de l’infrastructure requise pour offrir des programmes secondaires francophones enrichis ? »

- Le CSF consultera les communautés pour identifier et évaluer des solutions qui tiennent compte des réalités locales.
- Il existe plusieurs façons d’élargir l’espace francophone. Notamment :

- Là où il existe de la capacité excédentaire dans un immeuble appartenant au CSF, le CSF pourrait aménager un espace distinct pour le secondaire (par exemple un « pavillon » ou une « aile » secondaire) ;
- Le CSF pourrait agrandir un immeuble existant en y greffant un espace distinct pour le secondaire ;
- Le CSF pourrait louer un édifice distinct à proximité de son école élémentaire pour créer un campus francophone M à 12 ;
- Le CSF pourrait construire des immeubles M à 12 dotés d'ailes distinctes (avec des entrées distinctes) pour les paliers élémentaire et secondaire ;
- Etc.

3. « Comment le CSF parviendra-t-il à recruter des enseignants et des spécialistes pour offrir des programmes secondaires francophones enrichis ? »

- Le CSF investira davantage dans le recrutement et la rétention pour créer et combler des postes spécialisés (par ex dans l'enseignement des sciences, des mathématiques, de l'éducation physique, etc. ; aussi dans d'autres domaines, tels l'orthopédagogie, la psychologie, les services d'appui aux élèves, etc.).
- Le CSF aura des « équipes volantes » d'experts qui voyageront d'une école à l'autre, surtout en milieu rural.
- Le CSF aidera ses employés à s'installer dans les plus petites communautés pour inciter et faciliter la transition (par exemple, le CSF aidera à trouver des logements).

4. « Comment est-ce que le CSF parviendra à offrir un programme secondaire équivalent ? »

- Le CSF offrira un programme secondaire complet en français avec des cours optionnels différents mais comparables à ceux offerts à la majorité.
- Le CSF enrichira le programme secondaire francophone de plusieurs façons :
 - Le CSF offrira des stages d'apprentissage ou des camps d'études spécialisés qui regroupent les élèves, surtout dans les plus petites communautés, pour offrir de l'apprentissage intensif.
 - Le CSF se dotera d'une flotte d'« unités mobiles » qui permettront l'enseignement des métiers (menuiserie, mécanique, arts culinaires, etc.) dans des espace spécialisés de plus grande qualité que dans les écoles de la majorité (p ex : les unités mobiles de [Coast Mountain College](#)). Remarquables, ces

unités peuvent être mises en service dans toutes les écoles du CSF, par ex selon une rotation annuelle déterminée d'avance, minimisant les coûts immobiliers et permettant une planification scolaire pluriannuelle.

- Le CSF élargira l'éventail des cours virtuels (pas comme alternative à l'enseignement en salle de classe, mais bien en *plus* de l'enseignement en salle de classe), afin d'offrir une plus programmation davantage diversifiée.
- Le CSF consultera les communautés locales afin d'offrir un programme « taillé sur mesure ».

5. « Comment est-ce que le CSF réussira à retenir des élèves dans les plus petites communautés où les écoles secondaires locales sont plus grandes et offrent plus de cours spécialisés ? »

- Il existe de petites écoles francophones secondaires à travers le Canada (à l'extérieur du Québec).
- Même si une école secondaire du CSF est petite, elle aura accès aux ressources humaines, aux cours spécialisés et à l'appui qui est offert aux élèves secondaires du CSF dans les grands centres. La « petite » école secondaire du CSF ne saurait être comparée aux petites écoles secondaires anglophones en régions rurales qui ne sont pas appuyées par un conseil scolaire de plus de 6000 élèves et un budget de plus de 100 millions.
- Une petite école secondaire peut offrir des cours spécialisés et des activités parascolaires (programmes de sport, orchestre de chambre, etc.) :
 - Sports qui ne requièrent pas un grand nombre d'élèves : escalade, badminton, ping pong, arts martiaux, escrime, lutte, ski de fond, canot, kayak, etc.)
 - Les activités parascolaires (improvisation, théâtre, orchestre de chambre, etc.) peuvent être développées en partenariat avec la communauté et les organisations locales (par exemple, le Cercle des canadiens français de Prince George, le Collège Éducentre, etc.)
- Le CSF reconnaît que chaque communauté est unique et que chaque élève est unique. Il ne faut pas oublier que les petites écoles secondaires sont, à plusieurs égards, bénéfiques pour les élèves.

6. « Est-ce que le CSF va fermer des écoles ? »

- Aucune école ne sera fermée par le CSF.

- La décision du Conseil d'administration vise à élargir l'espace francophone et à enrichir les programmes secondaires francophones en offrant une programmation de qualité en français.
- Les programmes secondaires « hétérogènes » deviendront des programmes secondaires complets qui seront renommés et demeureront distincts de l'élémentaire.

7. Autres questions ?

ajoutez vos questions !